

Department of Foreign Affairs
and International Trade



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

The Deputy Minister for Foreign Affairs certifies that this is a true copy of the *Agreement between the Government of Canada and the Kyrgyz Republic for the Avoidance of Double Taxation and the Prevention of Fiscal Evasion with Respect to Taxes on Income and on Capital (with Protocol)* done at Ottawa on June 4, 1998, the original of which is deposited in the Treaty Archives of the Government of Canada.

Le sous-ministre des Affaires étrangères certifie que la présente est une copie conforme du l' *Accord entre le gouvernement du Canada et la République Kirghize en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (avec Protocole)*, fait à Ottawa le 4 juin 1998, dont l'original se trouve déposé au greffe des traités du Gouvernement du Canada.